

En décembre 2022, vous aurez la possibilité de vous exprimer. Soutenez massivement la CGT afin qu'elle puisse faire entendre nos voix.

Nos luttes doivent se poursuivre car les atteintes à nos valeurs sont quotidiennes. VOTRE VOIX EST prépondérante pour changer les choses !

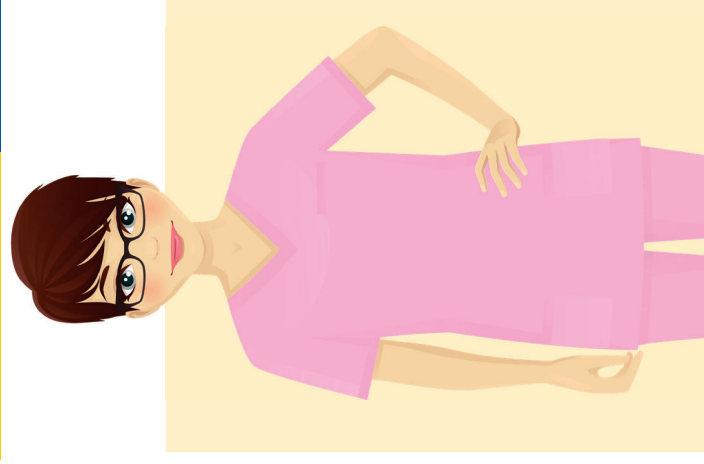


www.sante.cgt.fr



CGT Santé Action Sociale

Adhérer à la CGT,
flashez le QR code



**Elections
professionnelles
dans la fonction
publique
hospitalière**

**Sage-femme
diplômé-e
d'État**

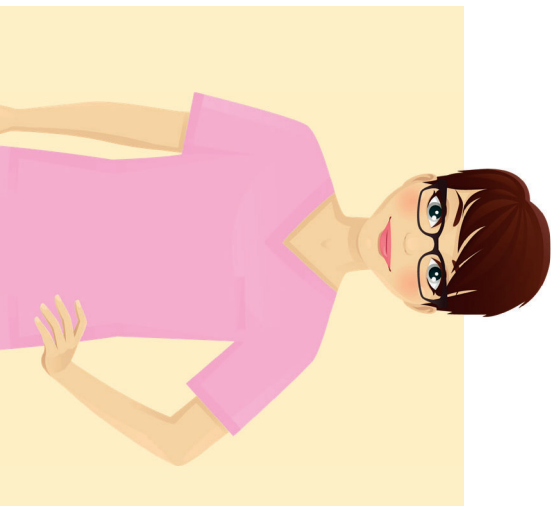
Décembre 2022, je vote CGT !

Notre système de santé était jadis le meilleur du monde. Cependant, les politiques nationales et européennes conduites amènent à sa dégradation et au profit de quelques-uns. L'intérêt général et le bien-être de tous/toutes les patient·e·s comme professionnel·le·s ne semblent plus être une priorité.



SALAIRES : Le gel de la valeur du point d'indice* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour toutes.

*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point).



De même, insuffisamment revalorisé·e·s malgré un mouvement social exemplaire, les sages-femmes peinent toujours plus à boucler leur budget.

Parallèlement, malgré une réelle avancée annoncée pour les sages-femmes, les formations professionnalisantes de santé, y compris médicales, sont dans le collimateur de nos décideurs qui les jugent trop exigeantes, trop coûteuses !

Cet engagement sur la voie d'une reconnaissance toujours moindre des professionnel·les conduit les sages-femmes à de plus en plus de difficultés pour exercer sur tout leur champ de compétences et dans de bonnes conditions pour elles et leurs patients.

Le Ségur excluant initialement les sages-femmes et au final apportant une réponse très insuffisante, inadaptée et précaire, il obère l'avenir, mais aussi confirme et renforce l'engagement vers la déréglementation globale et l'orientation mercantile de notre système de santé. Il met en avant les formations et l'exercice « low-cost » mais pénalise ceux qui défendent l'exigence.

UNE SEULE SOLUTION, S'ENGAGER !

La profession médicale de sage-femme a mené un exemplaire combat pour sa reconnaissance. S'il a amené à quelques victoires et avancées, il a aussi démontré aux sages-femmes hospitalières l'importance de pouvoir compter sur un syndicat représentatif de la FPH qui connaît vraiment la profession et ses problématiques et qui la soutient sans faille, sans calcul et sans ambiguïté.

EMPLOI : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

RETRAITE : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

Le passage de la formation à 6 ans avec l'attribution d'une thèse d'exercice est une avancée pour laquelle la CGT a travaillé en profondeur depuis de nombreuses années. Elle veillera à ce que cette mesure entraîne bien l'ensemble des sages-femmes hospitalières vers une nouvelle et juste reconnaissance financière comme statutaire.

DU LOCAL AU NATIONAL, LA CGT SE BAT AVEC LES SAGES-FEMMES pour que les solutions connues de tous soient mises en œuvre, notamment en ce qui concerne le point saillant des effectifs.

Sage-femme diplômé·e d'état

LA CGT REVENDIQUE



- Une grille de salaires unique et linéaire avec des indices au niveau du caractère pleinement médical et des responsabilités de la profession
- Une prime de technicité médicale reconnaissant le niveau de responsabilité et de technicité garantissant une juste rémunération globale.
- Une révision du régime indemnitaire compensant réellement les contraintes liées à la continuité des soins
- Le maintien de la reconnaissance de l'exercice professionnel
- La création immédiate d'une véritable filière médicale au sein de la fonction publique hospitalière
- La reconnaissance pleine et entière des sages-femmes dans les nouveaux secteurs ou elles exercent et dans les nouvelles structures de gouvernance
- Des effectifs supplémentaires permettant aux sages-femmes :
 - D'obtenir un juste équilibre entre vie professionnelle et familiale,
 - De diminuer la charge de travail et d'augmenter la qualité et la sécurité des soins
 - De mener des projets professionnels ou de suivre une formation professionnelle continue ou personnelle
 - L'arrêt des fermetures de maternité et de la baisse du nombre de lits au sein des établissements maintenus ouverts

VOTER CGT, c'est soutenir un syndicat réellement combatif du local au national, qui connaît parfaitement vos problématiques spécifiques et qui lutte avec vous pour le maintien des structures globales en tant que sages-femmes. Votre légitime reconnaissance globale en tant que professionnel de qualité est nécessaire pour développer un exercice professionnel de qualité et le respect d'un juste équilibre entre votre vie personnelle et professionnelle.